Proposition présentée par la Commission des affaires sociales : M^{mes} et MM. Jean-Luc Forni, Marc Falquet, François Baertschi, Thierry Cerutti, Christian Frey, Jocelyne Haller, Patrick Lussi, Simone de Montmollin, Frédérique Perler, Jean-Charles Rielle, Romain de Sainte Marie, Patrick Saudan, Nathalie Schneuwly, Charles Selleger, Francisco Valentin

Date de dépôt : 24 mai 2017

Proposition de résolution Prise en charge des mineurs non accompagnés dans l'asile

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la Convention internationale relative aux droits de l'enfant entrée en vigueur le 26 mars 1997, en Suisse;
- la loi fédérale sur l'asile du 26 juin 1998 ;
- $\ \ l'ordonnance \ f\'ed\'erale \ sur \ le \ placement \ d'enfants \ du \ 19 \ octobre \ 1977 \ ;$
- le grand nombre de mineurs non accompagnés arrivant par la voie de l'asile dans notre pays notamment depuis 2015,

préoccupé par la nécessité d'accorder aux mineurs non accompagnés un encadrement adapté à leur situation et de mettre en place une détection précoce des troubles psychiques, et conscient des moyens importants qu'il y a lieu de consacrer à leur intégration, notamment à leur formation scolaire et professionnelle,

invite les autorités fédérales

 à donner suite aux requêtes exprimées par la Conférence des gouvernements cantonaux et la Conférence des directeurs et directrices des affaires sociales; R 828 2/4

 à tenir compte des spécificités de l'accueil, de l'intégration et de la formation propres aux mineurs relevant de la politique d'asile;

 à allouer aux cantons les moyens financiers nécessaires correspondant aux coûts effectifs liés à la prise en charge et à l'intégration des mineurs non accompagnés qui leur sont attribués,

invite le Conseil d'Etat à soutenir cette initiative cantonale.

3/4 R 828

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Suite à l'arrivée importante de requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) sur le territoire helvétique depuis la crise migratoire de 2015, la nécessité d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de disposer, pour cela, d'un financement de la Confédération adapté aux besoins des cantons a été exprimée.

En effet, tous les moyens et les soins permettant à ces mineurs de s'intégrer et de se construire comme de futurs citoyens suisses doivent être mis en œuvre, de sorte que ces enfants et adolescents ne finissent pas en marge d'une société exigeante en termes de formation et de scolarisation. Il convient pour cela de leur offrir les clés nécessaires à leur intégration et à leur insertion sociale en Suisse.

Le vécu des RMNA dans leur pays d'origine et le parcours migratoire qui les a menés en Suisse ont pour conséquence qu'un travail important est à accomplir pour favoriser leur intégration, laquelle doit débuter dès leur arrivée, sachant que la grande majorité de ces jeunes restera en Suisse.

Il convient, pour cela, d'assurer un accueil, un hébergement et un encadrement de qualité, pour favoriser leur apprentissage scolaire et le développement d'un projet social et professionnel.

Une grande majorité de ces jeunes ayant eu un parcours scolaire très faible dans leur pays d'origine, il s'agit d'adapter les approches pédagogiques et d'apprentissage, pour rattraper les retards et trouver des solutions pour qu'ils puissent, à terme, intégrer le marché du travail.

L'accent doit aussi être mis sur la santé, notamment mentale, et l'intégration sociale des RMNA, nombreux à avoir vécu des traumatismes, avant leur départ puis pendant leur parcours migratoire.

Conscients des besoins exprimés ci-dessus et des enjeux liés à l'intégration des RMNA, les cantons se sont mobilisés pour demander à la Confédération des moyens supplémentaires pour une prise en charge adaptée de ces jeunes, les forfaits prévus dans l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement (OA2) étant insuffisants pour répondre aux exigences de prise en charge adéquate des RMNA.

Ainsi, le 20 mai 2016, la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS) a édité des recommandations

R 828

relatives aux enfants et jeunes mineurs non accompagnés dans le domaine de l'asile.

Au début de l'été 2016, la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), la Conférence des directeurs d'action sociale (CDAS) et la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ont demandé à leurs secrétariats généraux de recenser les coûts de l'intégration des permis F et B et les coûts de l'hébergement et de l'accueil des RMNA. Ce recensement a démarré le 30 juin 2016, par l'envoi d'un courrier commun de la CDAS et de la CdC aux cantons, les sollicitant pour le relevé des coûts précités. Puis le 22 septembre 2016, la CDAS et la CdC ont sollicité neuf cantons, dont le canton de Genève, pour affiner le relevé des coûts. Un premier retour sur les constats a été effectué lors de la séance du comité CDAS du mois de novembre 2016.

Le 16 décembre 2016, la CdC a fait part de ses travaux au Conseil fédéral, précisant que les cantons estimaient que la Confédération devait prendre à sa charge une part nettement plus élevée des coûts de prise en charge des RMNA, tout comme d'ailleurs ceux liés à l'intégration des permis F et des permis B. Les frais non couverts par les forfaits de la Confédération ont été étayés dans un rapport interne de la CDAS, qui conclut à un manque de 74 F par jour et par RMNA.

Le 6 mars 2017, la CdC a présenté les conclusions de l'analyse, lancée en été 2016, à M^{me} Simonetta Sommaruga, cheffe du département fédéral de justice et police (DFJP), et M. Johann Schneider-Amman, chef du département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Au terme de cette rencontre, la décision a été prise de consolider les résultats et d'arrêter les prochaines étapes du dossier d'ici à l'été 2017.

Par cette résolution et au travers des invites qu'elle contient, nous proposons d'affirmer notre volonté d'une prise en charge des RMNA à Genève favorable à leur intégration et leur insertion sociale, et de soutenir les démarches des cantons auprès de la Confédération, auxquelles le canton de Genève participe activement.

Mesdames et Messieurs les député-e-s, nous vous prions de soutenir cette résolution afin que les autorités fédérales soient saisies de notre demande de financement.